

## DOSSIER D'INSCRIPTION À ANNECY ACADEMY

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

### Informations personnelles de l'élève :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### Informations sur la famille / responsables légaux

#### Responsable légal 1

• Nom : \_\_\_\_\_

• Prénom : \_\_\_\_\_

• Relation avec l'élève : \_\_\_\_\_

• Téléphone : \_\_\_\_\_

• Email : \_\_\_\_\_

#### Responsable légal 2

• Nom : \_\_\_\_\_

• Prénom : \_\_\_\_\_

• Relation avec l'élève : \_\_\_\_\_

• Téléphone : \_\_\_\_\_

• Email : \_\_\_\_\_

Mariés       Vie Maritale       Séparés       Autre :

### Parcours scolaire actuel

• Établissement fréquenté : \_\_\_\_\_

• Niveau scolaire année passée :

◦ Collège (niveau : \_\_\_\_\_)

◦ Ecole primaire (niveau : \_\_\_\_\_)

### Année scolaire 2025/2026 : Inscription en classe de :

6ème

5ème

4ème

3ème

**Informations financières :**

Voici un tableau pour te projeter avec Anecy Academy:

Modalités d'écolage – Anecy Academy

Dans un souci d'équité et afin de permettre l'accès à Anecy Academy au plus grand nombre, l'écolage mensuel est calculé en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer, rapporté au nombre de parts fiscales indiqué sur votre avis d'imposition.

**Formule de calcul :**

RFR par part = Revenu Fiscal de Référence {divisé}Nombre de parts fiscales.

**Vous trouverez ces informations directement sur votre avis d'imposition.**

Grille de tarification mensuelle (par élève) :

- RFR par part inférieur à 12000 € → 380 € / mois
- RFR par part entre 12001 € et 14000 € → 400 € / mois
- RFR par part entre 14001 € et 16000 € → 420 € / mois (tarif médian)
- RFR par part entre 16001 € et 18000 € → 440 € / mois
- RFR par part entre 18001 € et 20000 € → 460 € / mois
- RFR par part supérieur à 20000 € → 480 € / mois (tarif plafond)

**Exemple concret :**

• Un couple marié avec 3 enfants = 4 parts fiscales / RFR total indiqué sur l'avis d'imposition : 56000 € / Calcul : 56000 € ÷ 4 parts = 14000 € par part  
Écolage mensuel : 420 € par élève

Cas de plusieurs enfants scolarisés :

Le tarif est appliqué par élève. Des aménagements ou réductions pour fratries peuvent être étudiés individuellement sur demande lors de l'inscription.

En choisissant ce système, Anecy Academy garantit une tarification claire, juste et adaptée à la situation de chaque famille, tout en assurant la pérennité et la qualité de son projet pédagogique.

**Coût de l'inscription pour couvrir les besoins en fournitures de l'année : 150€ à verser à l'inscription, non remboursable.**

Les scolarités annuelles sont payables en 11 mensualités selon le tableau ci-dessus, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 1<sup>er</sup> juin 2026.

**Modalités de paiement :**

Payements prélevés le 5 de chaque mois sur une période de 11 mois. Préavis en cas de départ dans l'année : 3 mois.

**Documents à joindre à cette inscription :**

- Copie de la dernière fiche de notes ou bulletin scolaire
- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport)
- Justificatif de domicile
- Attestation de revenu fiscal de référence
- Certificat d'assurance scolaire
- Liste des éventuelles allergies et/ou intolérances, suivis médicaux...

**Autorisation :**

- J'autorise expressément le transport de mon enfant par des membres de l'équipe d'ANNECY ACADEMY pour se rendre à des activités scolaires, sportives, culturelles. (La liste des chauffeurs vous sera adressée préalablement pour chaque sortie).
- J'autorise la direction à prendre des photos de mon enfant pour les publier sur des supports photos ou vidéos qui présentent l'école et ses activités sur tout média approprié.

**ORGANISATION DES REPAS DU MIDI****Un responsable unique : la famille**

Les parents de l'enfant sont les uniques responsables de la fourniture et du transport du panier repas, de ce fait la responsabilité d'ANNECY ACADEMY ne saurait être mise en cause du fait des conséquences de la consommation des préparations élaborées par les parents.

**Mise à disposition d'un espace repas :**

L'établissement Anecy Academy met gracieusement à disposition de ses élèves un espace convivial leur permettant de prendre leur repas apporté de la maison (ou acheté dans les environs...). Ce temps de pause, qui ne relève pas du temps scolaire, n'est pas placé sous la responsabilité de l'établissement. Des bénévoles de l'Association seront néanmoins présents afin d'accueillir les élèves, de leur offrir un cadre bienveillant et de veiller au bon déroulement de ce moment de détente.

La direction se réserve la liberté d'exclure les élèves si certaines règles de bases ne sont pas respectées :

- Hygiène : les tables, ainsi que le matériel utilisé sur place devront être nettoyés.
- Respect du calme et des autres utilisateurs : ce temps est un temps de pause, ainsi le calme et la discrétion sont de rigueur.

**Déclaration et signature :**

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance des conditions d'admission, dont le règlement intérieur, charte, organisation des repas du midi, règlement tarifaire en vigueur, et en acceptent expressément tous les termes.

Date : .....

Signature du père :

Signature de la mère :

Signature du représentant légal (si requis) :

Directrice de l'établissement :